



Durée du temps de fichage ficp et surendettement

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai eu un plan de surendettement en Mars 2002 pour 18 mois, que j'ai renouvelé pour 18 mois puis j'ai eu un plan définitif en juin 2008.... J'ai donc été fiché sans interruption depuis mars 2002, et en juin 2011 cela fera 9 ans. En me rendant à la BDF, on m'a dit que j'étais fiché jusque en 2013 soit 5 ans après le dernier plan, de ce fait cela me fera un fichage de 11 ans.

Donc, je souhaiterais savoir si cela est légale ou si je devrais être défiché aujourd'hui.

Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour Madame

Est-ce que vous êtes fichée pour un retard de remboursement de vos crédits?
Avez-vous remboursé vos débiteurs?

Cordialement

Par Visiteur

BONSOIR,

Non je n'ai pas de retard de paiement j'ai même de l'avance sur mon plan de remboursement. Non je n'ai pas tout remboursé

Par Visiteur

Bonjour Madame

En fait tant que vous n'avez pas remboursé intégralement votre dette vous ne pouvez demander le défichage. Par ailleurs, le fichage est bien de 5 ans à compter du dernier plan.

Cordialement